

Mars 2012

2nd degré

Présence des enseignants dans les établissements

8 h de plus par semaine = 32,64 h par mois.

Pour 500 € de plus par mois, le taux horaire serait donc de 14,43 €.

Le SPELC refuse cette proposition indécente.

Enseignants

Convention collective

Les discussions ont repris le 17 février.

Soyez prêts à participer à des actions pour la défense de vos intérêts !

Indemnité différentielle

Elle ne peut pas être dégressive et doit suivre l'évolution de la valeur du point PSAEE.

Reclassification

En cas de travail occasionnel relevant de la strate supérieure à la vôtre,
demandez la valorisation de la plurifonctionnalité (majoration de 2 degrés au prorata temporis).

Salariés
des établissements

74^e Congrès du SPELC

à Sainte-Foy-lès-Lyon

du 18 au 21 avril 2012.

